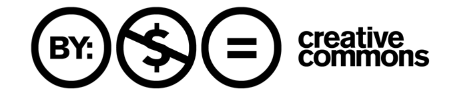


Bulletin de l'Association
Guillaume Budé

La science des antiquités classiques

Aldo Neppi Modona



La science des antiquités classiques (grecques et romaines), son domaine et ses limites [1]

Les « antiquités classiques » (appelées aussi « grecques et romaines ») ne sont pas, en général, connues comme discipline en soi et, alors que le concept indéterminé d'« antiquité classique » appliqué au monde gréco-romain est compris et usité par tout le monde, l'expression concrète : « les antiquités classiques » est d'ordinaire moins connue, du moins en Italie. Les définitions qu'on en donna furent toujours très diverses et ce ne fut, à l'origine, qu'une exception : leur enseignement dans les universités italiennes [2]. Et pourtant quelle immense partie du monde classique elles embrassent ! Et, inversement, quelle partie du monde classique reste exclue si nous éliminons cet enseignement !

Qu'enseignent-elles donc ? Pour répondre commençons par examiner le domaine spécifique de chacune des autres disciplines classiques depuis longtemps enseignées : la *philologie classique* apprend à lire les textes latins et grecs d'un point de vue critique, à en évaluer l'importance, la langue et le style, elle étudie la chronologie des manifestations littéraires en prose et en vers, elle enseigne également à écrire en bon latin et cherche à pénétrer la pensée des auteurs anciens, laissant à l'historien de la philosophie l'analyse plus spécifique de la pensée des Anciens, et à l'historien de la religion celle des croyances de l'Antiquité païenne ou monothéiste. La *glossologie* étudie la structure d'une langue et les rapports entre les différents langages ; l'*histoire ancienne* suit les événements dignes de remarque et les causes de bouleversements : guerres, manifestations politiques particulièrement importantes ; la *topographie ancienne* apprend à identifier les localités antiques, l'*archéologie*, à procéder aux fouilles et à estimer les objets exhumés ; l'*histoire de l'art antique* à apprécier du point de vue critique la valeur artistique de ces objets. La *paléographie* enseigne à lire les anciens documents écrits, l'*épigraphie*, à déchiffrer les inscriptions, la

1. Cet article reprend en substance la leçon inaugurale du Cours d'antiquités grecques et romaines, faite le 14 janvier 1958 à l'Université de Gênes.
2. Cf. dans *Atene e Roma*, N. S. VI, 1925, p. 11 ss, la leçon inaugurale du même cours faite par U. E. Paoli à l'Université de Florence.

numismatique antique, à étudier monnaies et médailles, la *papyrologie* et l'*égyptologie* explorent particulièrement ces deux domaines qui nous renvoient de toutes façons au sol de l'antique Égypte si étroitement lié, tant pour l'origine des conceptions que pour l'étude et la transcription des textes anciens, au monde grec et romain.

Mais une question se pose à présent : la vie d'un peuple s'arrête-t-elle là ? Toute l'activité d'une nation consiste-t-elle uniquement à écrire ou à faire la guerre, à méditer sur des concepts philosophiques et religieux ou à construire, peindre et sculpter ? N'y a-t-il pas aussi une vie de tous les jours, qui palpite dans chacune de ses manifestations, n'existe-t-il pas des modes infinis de *pensée*, de *travail* et de *vie sociale* qu'il est impossible d'étudier dans aucune des disciplines précitées et qui, cependant, présentent un si grand intérêt pour connaître à fond les caractères essentiels d'un peuple ? Chacune des matières que nous venons d'énumérer laisse de côté quelque chose qu'elle ne peut que mentionner en passant, abandonnant à une autre discipline le soin d'approfondir ce « quelque chose » : en lisant un texte ancien on trouve continuellement des allusions à des usages, des institutions, des règles etc... (ce sont les « Realien », la philologie pratique entendue comme interprétation historique des textes par opposition aux autres interprétations *linguistique*, *technique* ou *critique*), qui ne peuvent être expliquées à fond de crainte de perdre de vue l'intérêt philologique du texte [3]. Au cours de l'explication d'un enchaînement de faits historiques il est impossible d'étudier à fond les constitutions des différents États ou d'examiner la valeur et la portée des différents documehts sur lesquels elles se basent. Il faut citer, s'y référer en passant. Lorsqu'on étudie des monuments, il est impossible de s'attarder assez longtemps à l'analyse du contenu pour arriver à approfondir tous les aspects des éléments que l'on ne fait que deviner dans une figuration souvent sommaire. Et ainsi de suite. Bref, il y a toujours, je le répète, un « quelque chose » qu'il faut, dans chaque domaine, accepter tel qu'il fut défini et expliqué par d'autres, sans qu'il soit possible de s'y arrêter sur-le-champ pour le discuter ou l'examiner.

Nous n'avons pas, d'une part, épuisé la liste de ces matières, (et la géographie antique ? et l'ethnographie antique ?) et d'autre part toutes les disciplines qui concernent le monde antique

3. Deux exemples suffisent : prenons CICÉRON, *De Senectute*, 83 : « Nec vero velim, quasi decurso spatio, ad carceres a calce revocari », ou LUCRÈCE, VI, 92 : « Tu mihi supremæ præscripta ad candida calcis currenti spatium præmonstra, callida Musa. » La compréhension parfaite du texte est impossible sans une interprétation précise fondée sur la connaissance des « ludi circenses » de l'Antiquité.

n'appartiennent pas à la Faculté des Lettres : dans le domaine juridique nous avons le droit attique, le droit romain et les institutions du droit romain qui impliquent continuellement l'examen de règlements, d'offices, de personnes, de charges etc... dont il est impossible, évidemment, d'étudier à fond la nature. Sur le plan technique nous avons l'art antique de la guerre, la science navale et l'architecture militaire ; dans le domaine scientifique, l'étude historique des connaissances des Anciens en mathématiques, physique, botanique, minéralogie et zoologie ; dans le domaine médical, l'histoire de la médecine dans l'Antiquité, etc.... Mais là aussi, les divers instruments, l'outillage particulier à chaque métier, les différents modes de construction, les ordres architecturaux appliqués aux divers édifices ne peuvent pas être étudiés à fond par chacune des disciplines auxquelles ces notions sont utiles.

Arrêtons-nous ici et demandons-nous : tout ce que, jusqu'ici, nous avons admis comme ne pouvant être sujet d'étude pour le spécialiste d'une matière donnée, qui donc alors doit l'étudier ? Théoriquement, l'idéal serait que pour chaque branche existât une discipline spécifique, de telle sorte que la compétence du savant fût poussée au maximum. Mais, outre l'impossibilité pratique, la complexité des problèmes concernant le vaste champ de l'antiquité classique ne le permet pas, et par ailleurs, une spécialisation aussi particularisée ne serait pas souhaitable car elle finirait par créer un isolement nuisible. Que faire ? C'est ici qu'il faudrait quelqu'un qui recueille, pour ainsi dire, tout ce que les autres disciplines considèrent comme accessoire, comme élément de référence mais non d'étude, et qui en fasse, *lui*, l'objet d'une étude spécifique. Tâche immense, en vérité ! Eh bien, celui qui se charge d'assumer cette tâche est précisément le spécialiste des « antiquités classiques » [4]. Mais cette ampleur même, ainsi que la disparité des matériaux conduisent nécessairement à un fractionnement, et c'est ainsi que naissent les diverses branches des antiquités, dont chacune assume une tâche déterminée sans exclure par ailleurs la connaissance générale, la capacité, pour ainsi dire *a priori*, d'embrasser l'ensemble de ce vaste sujet.

Après ces explications préliminaires, examinons du point de vue historique notre discipline et voyons en particulier comment ces antiquités ont été considérées par les savants les plus illustres et comment elles ont été classées, d'abord en théorie.

4. Évariste BRECCIA (*Avviamento e guida allo studio della storia e delle antichità classiche*, Pise, 1950) note justement l'absence curieuse de l'article « Antiquités classiques » dans les grandes encyclopédies modernes, et loue le *Dictionnaire des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO (p. 158 sq.) avec les réserves qui s'imposent.

Selon l'interprétation traditionnelle et courante, les « Antiquités classiques » qui embrassent les deux grands domaines grec et romain, se divisent en trois parties :

1) Les antiquités publiques, appelées aussi *juridiques*. Constitution politique et administrative de l'État, institutions financières, judiciaires et militaires.
2) Les antiquités privées : industrie et commerce ; coutumes de la vie privée ; habitations ; vêtements, aliments et boissons ; mariages ; éducation, instruction, voyages, enterrements...
3) Les antiquités religieuses : culte, histoire des institutions religieuses, mythologie.

Au début du XIX[e] siècle la *philologie* (dans les sens de *polymathie*) eut deux objets différents :

I. *Critique et interprétation* des textes (G. Hermann).
II. *Science de l'antiquité classique* considérée dans l'ensemble de ses manifestations (Fr. Aug. Wolf ; Aug. Bœckh, 1822).

Wolf, dans son *Exposition de la science de l'Antiquité* (*Darstellung der Altertumswissenschaft nach Begriff, Umfang, Zweck und Wert*, dédiée en 1807 à Gœthe et par laquelle il inaugurait, en collaboration avec Will. Buttmann, le *Museum der Altertumswissenschaft*) définissait ainsi les buts de la philologie conçue comme science de l'antiquité classique au sens absolu :

Elle doit comprendre tout ce qui peut nous renseigner sur les actions et les destinées, sur les conditions politiques, intellectuelles et domestiques des Grecs et des Romains, avec leur culture, leurs langues, leurs arts, sciences, coutumes, religion, caractères nationaux et façons de penser, de sorte que, ayant de tout une idée claire, nous puissions comprendre à fond les œuvres qui nous sont parvenues et que nous puissions jouir de leur contenu, de leur esprit, de leur peinture de la vie antique que nous comparerons à celle des époques qui suivirent, y compris la nôtre. » (Fr. Aug. Wolf-G. Bernardy, *Kleine Schriften*, Halle, 1869, **2**, II, p. 826 (= p. 30 de la *Darstellung*) [5].

Et le même Wolf spécifiait ensuite (p. 840, = p. 54) que cette science dénommée, selon la terminologie déjà en usage chez les Romains [6], « Antiquité » (Antiquitäten) ou « Archéologie », et en Allemagne depuis quelque temps « science des antiquités » (*Altertumskunde*) a jusqu'à présent des limites indéterminables (et nous pensons tout naturellement aux 41 livres *Antiquitatum* de Varron dédiés en l'an 47 à César : 25 *rerum humanarum* et 16 *rerum divinarum*). Et il poursuit en demandant

5. Édition originale dans le *Museum der Altertumswissenschaft* de Fr. Aug. WOLF et Wil. BUTTMANN, 1807, Berlin, p. 808 et suivantes.
6. PL., *n. h.*, 13 ; GELL., I, 25 ; III, 2 ; XI, 1 ; XIII, 12; CIC., *Acad.*, I, 3; P. AUG., *de C. D.*, VI, 3.

que l'on étudie au moins tous ces articles qui aujourd'hui font l'objet de statistiques dans notre monde moderne et qui, à ce que l'on croit, envisagent toutes les formes de la vie civile aussi bien antique que moderne, en les complétant par d'autres qui font seulement partie, mais partie essentielle, du monde antique.

Il ajoute à la fin de son étude savante et détaillée une liste de *parties* qu'il considère comme essentielles pour les antiquités classiques :

I. — Enseignement philosophique des langues, ou principes généraux valant pour les deux langues (grecque et latine).
II-III. — Grammaires des langues grecque et latine.
IV. — Principes de l'herméneutique philologique.
V. — Principes de la critique philologique et manière d'établir un texte.
VI. — Principes de la composition en vers et en prose, ou théorie de l'art d'écrire et de la métrique.
VII. — Géographie et uranographie des Grecs et des Romains.
VIII. — Histoire universelle de l'Antiquité ou histoire générale des peuples de l'Antiquité.
IX. — Principes de la chronologie antique et de la critique historique.
X. — Antiquité grecque, ou histoire des conditions de vie, organisations et coutumes des États et peuples prinpaux de la Grèce.
XI. — Antiquité romaine, ou étude des antiquités romaines et du droit romain ancien.
XII. — Mythologie grecque et romaine.
XIII. — Histoire littéraire grecque, ou histoire des formes de la littérature grecque.
XIV. — Histoire littéraire romaine ; ou histoire des formes de la littérature romaine.
XV. — Histoire de l'éloquence et des sciences chez les Grecs.
XVI. — Histoire de l'éloquence et des connaissances scientifiques chez les Romains.
XVII. — Notice historique des arts mimiques chez les deux peuples.
XVIII. — Introduction à l'archéologie de l'art et de la technique, ou notice des monuments et œuvres d'art antiques qui nous sont parvenus.
XIX. — Enseignement artistique et archéologique, ou principes des arts picturaux et figuratifs de l'Antiquité.
XX. — Histoire générale de l'art antique.
XXI. — Introduction à la connaissance et à l'histoire de l'architecture antique.
XXII. — Numismatique, ou science des monnaies des Grecs et des Romains.
XXIII. — Épigraphie ; ou science des inscriptions des deux peuples.

XXIV. — Histoire littéraire de la philologie grecque et romaine et de toutes les autres sciences de l'antiquité, y compris la bibliographie.

En considérant cette longue liste, on relève des différences dues à une distinction très précise dans les termes souvent employés pour désigner des catégories semblables relatives aux Grecs et aux Romains : les n[os] X et XI, XIII et XIV, XV et XVI, I et XXIV sont particulièrement significatifs sur ce point. On notera également le grand nombre de subdivisions pour l'archéologie et l'histoire de l'art antique.

En 1838 G. Fr. Schoemann déclarait au début de ses *Antiquitates iuris publici Græcorum* :

Nullius facile disciplinæ philologicæ aut professio maior, aut ambitus amplior, aut fines incertiores haberi solent, quam huius, quæ ab *antiquitatibus* nomen acceptit : quæ, quum de Græcorum et Romanorum moribus, institutis, legibus se expondituram profitetur, nihil aliud videtur profiteri, *quam omnis Græcorum Romanorumque vitæ publicæ et privatæ cognitionem*, siquidem nulla non vitæ pars aut moribus atque institutis aut legum præceptis continetur. Itaque, non modo rerum publicarum forma et administratio, sed etiam deorum cultus, sacra, cerimoniæ, belli gerendi ratio, omnisque res militaris, artes porro variae, aut ad necessitatem vitae aut ad liberalem animi culturam et oblectationem comparatæ, vita denique domestica et privata, et quicquid ad victum cultumque corporis pertinet, hæc omnia, utpote aut legibus descripta, aut moribus et institutis moderata, locum sibi suum in *antiquitatibus* deposcent ». (p. 1 Proemium, Griphiswaldiae, Koch).

Ces deux définitions classiques, où se trouve affirmée la division des « antiquitates » en « publicæ », « privatæ », « sacræ » (divinæ), prouvent l'absolue nécessité pour celui qui voudrait les étudier à fond, de posséder une connaissance adéquate, surtout dans les deux domaines grec et romain, des divers éléments qui, visant à la même fin et se complétant mutuellement, permettent une compréhension harmonieuse de l'ensemble.

Pour nous faire à présent une idée concrète du nombre d'articles que peut comprendre, dans sa plus grande extension, une seule branche de l'antiquité — ici l'antiquité grecque — prenons un exemple pratique et considérons l'index des deux gros volumes de Schoemann ; *Griechische Altertuemer*, 1897-1902, dans l'édition revue par les soins de Lipsius :

I. Caractères généraux de l'État grec.

1. Les différences de race du peuple grec ;
2. L'État grec d'après ses principes et ses buts ;

3. Les principales formes de la Constitution ;
4. La bourgeoisie et les classes ouvrières ;
5. L'instruction publique ;
6. L'idée d'État et les tendances de partis.

II. Données historiques sur les constitutions des différents États.

1. La monarchie ;
2. Chute de la monarchie ; causes et conséquences ;
3. L'oligarchie ;
4. La population : races et classes ;
5. Organisation du pouvoir de l'État ;
6. Dispositions pour le maintien des institutions existantes ;
7. Chute de l'oligarchie
8. Esymnètes et législateurs;
9. Les tyrans ;
10. Théoriciens réformateurs;
11. La naissance de la démocratie ;
12. Caractères généraux de la démocratie ;
13. Réactions et luttes de partis.

III. Étude particulière des principaux États.

A. *L'État de Sparte.*

1. Les îlotes ;
2. Les périèques ;
3. Les spartiates ;
4. La législation de Lycurgue ;
5. Les rois ;
6. La gérousie ;
7. Les réunions populaires ;
8. Les éphores ;
9. Les autres organismes ;
10. Administration de la justice;
11. L'instruction civique ;
12. L'organisation de la défense ;
13. Politique hellénique de Sparte ;
14. Décadence et fin.

B. *L'État crétois.*

C. *L'État athénien.*

a) Aperçu historique :

1. La région et ses habitants ;
2. La constitution la plus ancienne ;
3. La constitution draconienne ;
4. La constitution de Solon ;
5. Évolution de la démocratie;
6. Décadence et fin ;

b) Description particulière de l'État athénien.

1. Les esclaves ;
2. Le patriarcat ;
3. La bourgeoisie ;
4. Les différentes classes de la population ; les associations ;
5. Le Conseil des Cinq-Cents ;
6. Assemblée populaire ;
7. Les charges.
8. La situation financière ;
9. Le droit ;
10. L'aréopage, assemblée suprême de surveillance ;
11. La vie dans la villes : coutumes et modes de vie;
12. L'État athénien jusqu'à la domination romaine.

IV. Les relations internationales.

1. Fondements généraux du droit des peuples
2. Les amphictionies.
3. L'oracle de Delphes.
4. Les fêtes nationales : les jeux olympiques, pythiques, néméens, isthmiques.
5. Les confédérations régionales.
6. Les relations coloniales ;
7. La symmachie spartiate.
8. La symmachie athénienne.
9. La ligue étolienne.
10. La ligue achéenne.

V. Les conditions religieuses.

1. Caractères généraux de la religion grecque ;
2. Les rapports du gouvernement et du culte ;
3. Le culte en tant qu'idolâtrie
4. Cultes locaux ;
5. Les offrandes votives.
6. Les sacrifices ;
7. La prière ;
8. Les imprécations ;
9. Les serments ;
10. La mantique ;
11. L'oracle ;
12. Conjurations et magie ;
13. Purification et expiation ;
14. Orphiques et Orphéotélestes ;
15. Les mystères suprêmes : mystères d'Éleusis, de Samothrace, d'Isis ;
16. Les prêtres et autres ministres du culte ;
17. Cultes et fêtes officiels ;
18. Associations religieuses ;
19. Cultes des phratries et des familles ;
20. Le culte familial ;
21. Culte de la sépulture et des morts.

Cette énumération dépouillée fait ressortir clairement non seulement l'ampleur du domaine embrassé mais aussi le grand nombre de rubriques qui viennent s'intercaler parmi les objets proprement dits : de l'histoire, dans une première partie ; du droit dans une deuxième partie et enfin, dans une troisième, de l'histoire des religions. Elles s'y insèrent sans se recouvrir et je dirais même que, avant de reconstituer sous un seul et unique aspect l'histoire de la Grèce, avant de reconstruire les lignes fondamentales du droit international antique, avant d'étudier la pensée religieuse des Grecs, il est indispensable de connaître les éléments qui leur servent respectivement de base, ces éléments mêmes que justement un érudit des antiquités grecques propose dans le plan en question.

Le cas que nous venons de considérer peut, naturellement, s'étendre aux antiquités romaines et à toute autre section de l'antiquité.

Mais voyons encore un exemple significatif : dans le *Lehrbuch der Griechischen Antiquitaeten* de Karl Friedrich Hermann nous

trouvons (sans entrer dans le détail des paragraphes) ces cinq grandes subdivisions :

1) les antiquités concernant l'État ;
2) » » le droit ;
3) » » la guerre ;
4) » » la religion ;
5) » » le théâtre.

Nous avons donc ici un autre schéma de grandes catégories selon lesquelles on peut diviser un domaine déterminé de ces antiquités classiques si riches de contenu.

Ainsi qu'on le voit, Hermann a une conception très large du concept d'antiquité tandis que nous trouvons dans le *Handbuch* de Müller les antiquités curieusement réduites à une subdivision de la philologie, terme qui, chez lui, est encore employé dans un sens extrêmement large et en effet l'œuvre tout entière est divisée en trois parties selon les formes de la philologie :

1) *philologie pure*, qui comprend la critique et l'herméneutique, et se subdivise en :
   a) histoire de la philologie,
   b) paléographie et manuscrits,
   c) grammaire,
   d) épigraphie,
   e) métrique ;

2) *philologie historique*, qui comprend :
   a) l'histoire antique,
   b) la chorographie et la topographie,
   c) les antiquités : chronologie, métrologie, numismatique ;

3) *philologie philosophique*, en particulier esthétique :
   a) mythologie,
   b) philosophie,
   c) histoire de la littérature,
   d) archéologie.

(Je me réfère ici à la vieille édition, non à la nouvelle refaite en grande partie par Otto, qui en a modifié les critères primitifs.)

Comme on voit, les antiquités sont donc considérées comme une simple partie de la philologie historique, et en outre, leur répartition — selon un concept tout à fait singulier auquel nous ne devons pas attacher d'importance — en chronologie, métrologie, numismatique, est des plus curieuses. Toutefois une valeur spéciale est accordée à l'archéologie », considérée comme subdivision de la « philologie philosophique ».

D'après tout ce que nous avons vu jusqu'ici, on peut se faire une idée assez précise de la diversité des concepts qui guidèrent

quelques-uns parmi les premiers et les plus illustres de nos érudits de l'antiquité : depuis le concept éminemment historique de Schoemann à celui essentiellement philologique (mais en prenant ce terme dans un sens particulier) de Urlichs [7], auquel on doit précisément l'étude des disciplines subsidiaires ou auxiliaires de la philologie dans le *Handbuch* de Müller. Pour Müller la philologie est justement destinée à éclairer toutes les autres sciences, car elle est « amour du savoir » (sens déjà mentionné, et concept élargi qui se confond à peu de chose près avec celui de philosophie) et qu'elle a une grande valeur étymologique déjà reconnue par Erastosthène. Plus tard, avec Wolf, le concept de philologie se voit réduit au sens d'« étude de la langue et de la littérature » [8].

Mais avant d'arriver à la conclusion de cette brève enquête historique sur la valeur donnée à l'expression « antiquités classiques », nous demanderons d'autres éclaircissements à quelques auteurs plus modernes qui nous présentent l'étude des antiquités selon un classement un peu différent.

Prenons d'abord le grand ouvrage de Mommsen et Marquardt (*Manuel des antiquités romaines* de Théodore Mommsen et Joachim Marquardt, édition française 1877-1907, en 19 volumes), où nous trouvons sous la dénomination globale d'« antiquités romaines » les grandes divisions suivantes :

1) droit public ;
2) organisation de l'empire romain (politique, administrative, militaire, financière etc...) ;
3) culte ;
4) vie privée ;
5) histoire des sources du droit romain ;
6) droit pénal.

Selon le plan primitif établi sur une base très large par Wilhelm Adolphe Becker, l'ouvrage comprenait d'abord un volume de topographie romaine et un autre de constitution politique rédigé par Becker lui-même avant sa mort prématurée.

D'autres, par contre, donnent une valeur plus grande au terme d'« archéologie » et y incluent les antiquités. C'est le cas typique du manuel de R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'archéologie romaine* (1907-20), où nous trouvons un chapitre entier dédié à la vie publique et privée, tandis que le reste est quelque chose d'intermédiaire entre l'histoire de l'art antique pure et simple et les antiquités romaines.

Inversement dans la *Bibliographie* de Marouzeau, l'« archéo-

7. L. v. Urlichs, « Grundlegung u. Geschichte der klass. Altertumswissenschaft », I, p. 4 ss, dans le *Handbuch* de Müller.
8. Sur les différents sens du mot « philologie », voir Breccia, *op. c.*, pp. 299 ss.

logie et l'histoire de l'art » constituent la première grande subdivision des « Antiquités » qui comprennent en outre les rubriques suivantes : *épigraphie*, *numismatique*, *métrologie* et *sigillographie*.

Tour ceci fait ressortir nettement l'indétermination et l'élasticité des limites de cette discipline qui est la nôtre et il est évident que nous ne pouvons pas l'aborder d'un coup dans son ensemble. Il n'en est bien sûr pas question. Avant tout, certaines parties s'en séparent aujourd'hui presque naturellement et de nombreux points, de caractère juridique, épigraphique ou religieux peuvent — ce qui est très souvent le cas — faire l'objet d'une étude particulière de la part d'une discipline créée pour eux. Quand cette discipline n'existe pas, il appartient justement au spécialiste des antiquités de les étudier et de se créer au fur et à mesure une compétence scientifique. Qui, mieux que le spécialiste des antiquités, peut procéder, par exemple, à la reconstitution de la vie d'un centre antique donné ? Pour cela il faut justement analyser à fond tous les aspects de la vie de ce centre, et il va de soi que ne seront pas non plus négligés les aspects littéraire, artistique ou politique. Nous ne devons pas nous limiter à la possibilité de reconstituer la vie des seuls Grecs et Romains, mais nous devons pouvoir le faire aussi pour d'autres peuples qui ont été en contact étroit avec eux : un exemple typique est celui du peuple étrusque dont la vie de toute évidence est en grande partie mêlée à celle du monde gréco-romain, tout en formant cependant une zone, pour ainsi dire, indépendante. C'est justement cette reconstitution d'ensemble de la vie du peuple étrusque qui a été effectuée par l'Institut des Études Étrusques et Italiques de Florence, d'après l'admirable plan conçu et réalisé par son fondateur Antonio Minto, grâce auquel les différentes sciences sans exception — même celles de caractère plus technique comme par exemple la physique-chimie, la botanique, la zoologie, la minéralogie — ont apporté leur contribution spécifique à un but unique, donnant ainsi au terme « étruscologie » sa plus grande extension, bien au delà de ce que jusqu'alors on entendait normalement par là, c'est-à-dire langue, archéologie, et histoire de l'art.

Qu'en résulte-t-il ? Ceci : que le spécialiste des antiquités est tenu à son tour, de recourir à toutes les disciplines que nous avons énumérées au début comme ayant des fonctions bien déterminées. Il s'ensuit, en d'autres termes, que toutes les disciplines de l'antiquité classique et des antiquités classiques sont continuellement en rapport réciproque et, tandis que les autres disciplines — comme nous l'avons déjà dit — renvoient au spécialiste des antiquités maints éléments particuliers qu'elles rencontrent en chemin, celui-ci, pour compléter son tableau

de la vie antique doit nécessairement exposer les résultats auxquels sont arrivées les autres disciplines. Ainsi les différents points de vue pourront refléter le monde antique représenté — comme on l'a très justement dit — de façon « stéréoscopique » sous ses différents aspects, et lui conférer une vie « sensible ». Et tout en faisant des éléments pris un à un une étude complète et approfondie, le spécialiste des antiquités doit en même temps savoir embrasser dans sa totalité le vaste domaine des antiquités sans se perdre dans une seule partie, mais en coordonnant et en exposant sagement le tout en un ensemble harmonieux, équilibré et achevé. Il s'agit en fait, comme l'a bien dit Hermann, de faire revivre un peuple (on pourrait dire de même « un centre antique ») en tant qu'ensemble humain et social, en reprenant l'idée développée par Wolf (*Museum*, I, p. 55), selon laquelle tandis que l'histoire considère le devenir, la succession des événements, les antiquités considèrent la réalité concrète, le passé étudié dans chacune de ses manifestations qui constituent en dernière analyse la vie au jour le jour d'un peuple ou d'un centre habité. Telle est l'évolution des conceptions, depuis celles, tombées en désuétude des XVIIe et XVIIIe siècles, où les érudits se perdaient dans l'analyse des éléments isolés, dans la définition des termes (ce qui aujourd'hui est réduit au simple « dictionnaire » des antiquités grecques et romaines) sans se préoccuper nullement de faire revivre l'esprit antique dans la vie prise dans son ensemble et sous tous ses aspects, sans évoquer point par point la façon de travailler, de penser, de vivre en somme au jour le jour des anciens Grecs et Romains, et sans tirer des données particulières les éléments utiles à une vision d'ensemble. En ce sens on peut considérer comme un précurseur le savant abbé Barthélemy qui, dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle, imagina son *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* après une minutieuse documentation sur l'Antiquité dont témoignent la très longue introduction et les notes d'appendice. C'est seulement vers le milieu du XIXe siècle que l'on commença à appliquer largement cette nouvelle méthode, d'abord sous une forme fantastique et quasi mythique. Au cours de tout ce travail il est essentiel de ne jamais perdre de vue l'élément chronologique, en gardant toujours présents à l'esprit les rapports des auteurs relatifs à leur époque et à celle qu'ils évoquent dans leurs écrits, en coordonnant ces données avec la datation des objets archéologiques et des sources épigraphiques.

Il faut par ailleurs bien veiller à ne pas aller trop loin dans l'application de critères innovateurs pour ne pas encourir le risque de vider les antiquités classiques de tout leur contenu et, pour finir, de les anéantir au cas où, suivant la tendance

ardemment soutenue par M. Breccia, on arriverait à identifier par exemple les antiquités de l'État avec l'histoire et les institutions du droit public, les antiquités militaires avec l'histoire de l'art de la guerre, les antiquités sacrées avec l'histoire des religions, les antiquités juridiques avec l'histoire du droit et les institutions du droit, identification qui viendrait justement à l'encontre de la distinction nette que nous souhaitons.

D'après tout ce que nous venons d'exposer, chacun peut voir que la tâche du spécialiste des antiquités classiques n'est pas simple et qu'elle exige une « forma mentis » appropriée qui permette de passer facilement du particulier au général, en évitant aussi bien l'étude exagérément approfondie que celle trop superficielle et indéterminée, fautes également regrettables qui conduiraient à une reconstitution défectueuse soit par excès, soit par défaut.

Pour conclure, j'espère avoir fait comprendre assez clairement comment j'entends, pour l'enseignement universitaire, les antiquités classiques grecques et romaines, c'est-à-dire comme reconstitution des différents aspects de la vie des anciens Grecs et Romains en faisant appel aux autres disciplines (dans les limites imposées par le respect dû à toutes celles qui font l'objet d'un enregistrement à part) mais en même temps dans un esprit de large collaboration et de cordiale entente entre les représentants de toutes ces autres disciplines, soit qu'elles puissent apporter leur utile contribution aux antiquités, soit que celles-ci puissent leur venir en aide. Ce respect fera que, par exemple, on ne lira un passage d'auteur ou une épigraphe que du point de vue de sa valeur documentaire, comme complément aux études en question, et que d'autre part on n'examinera un monument que dans la mesure où il présente des éléments d'étude par son contenu, sans entrer dans une appréciation esthétique. De cette façon seront comblées toutes les lacunes qui existent inévitablement entre les différentes matières relatives au monde antique et seront évitées ces compartimentations qui trop souvent dressent un mur entre les spécialistes de diverses disciplines (même lorsque celles-ci sont voisines) et empêchent le véritable progrès des études : jalousies blâmables d'une part, incompétences impardonnables de l'autre, contribuent malheureusement trop souvent à un tel état de choses. Les antiquités classiques, constituant justement comme une zone de liaison entre les différentes disciplines, les mettent à même de se rendre mutuellement service et de contribuer ainsi à une connaissance du monde antique meilleure et plus complète.

Aldo Neppi Modona.